

Projet de redéfinition de la sectorisation des collèges du Nord Toulousain

Réunion de concertation
Lundi 16 septembre 2019
au collège Romain Rolland
à Saint-Jean

Compte-rendu

Introduction

Un peu moins d'une centaine de personnes (parents d'élèves des écoles et des collèges, membres des équipes enseignantes) ont participé à la réunion de concertation qui s'est tenue **le 16 septembre 2019 au Collège Romain Rolland à Saint Jean** de 18h05 à 19h25, dont une quinzaine a participé aux précédentes réunions et/ou à l'atelier.

Madame Marie Claude Leclerc, Vice-Présidente en charge de l'Education ainsi que Madame Marie Dominique Vézian, Conseillère départementale Canton Toulouse 9 étaient présentes. Monsieur Frédéric Faisy, Secrétaire Général Adjoint représenté les services de l'Education Nationale.

L'objectif de cette réunion, qui s'inscrit dans la continuité de la démarche de concertation engagée en juin 2019, est de rappeler le contexte et les enjeux de la redéfinition de la sectorisation, de restituer les retours des précédentes étapes de la concertation et de présenter les deux scénarios issus de cette démarche.

Après un accueil de Marie-Claude Leclerc, Vice-présidente du Conseil Départemental en charge de l'Education et de l'Enseignement, et de Daniel Palpacuer, Principal du collège Romain Rolland, la rencontre s'est déroulée en 2 grands temps :

- Une présentation du projet et des nouveaux scénarios de sectorisation par Mariette De Malvinsky, Directrice Générale Déléguée Adjointe à l'Education et au Patrimoine-CD31
- Des échanges sur les scénarios proposés.



Le diaporama présenté lors de la réunion est disponible sur le site internet de l'Espace Numérique de Travail du Conseil départemental : <http://www.ecollege.haute-garonne.fr/sectorisation-des-colleges/>

Le présent compte rendu restitue le temps d'échanges avec les participants.

Echanges, questions des participants

Après un bref retour sur la démarche de concertation globale par le CD31 (*processus de concertation toujours en cours, nouvelle série de réunions d'échanges en cette rentrée de septembre pour obtenir l'avis de tous sur les deux scénarios issus de la première phase de concertation*), Mariette de Malvinsky, Directrice Générale Déléguée Adjointe à l'Education et au Patrimoine-CD31, a précisé que le scénario définitif sera présenté lors d'une réunion de restitution commune à l'ensemble des collèges le 30 septembre au Conseil départemental.

La Maire de Castelmaurou ayant participé à la réunion précédente du mois de juillet a témoigné de la teneur des échanges lors de la première phase de concertation « *Merci d'avoir pris en considération les problématiques de transport et d'autonomie des élèves de Castelmaurou.* »

Le Président des parents d'élèves du collège ayant participé à la réunion précédente et à l'atelier du mois de juillet a également témoigné « *La problématique de transport n'est pas nouvelle sur le collège, je suis très satisfait que certaines hypothèses proposées lors de l'atelier aient été retenues.* »

Après la présentation de l'ensemble des hypothèses issues de l'atelier de travail du 9 juillet dernier, Mariette de Malvinsky a présenté en détail les deux nouveaux scénarios proposés à l'issue de la concertation. La présentation a ouvert le champs aux questions et au débat. La présence du M. Frédéric Faisy (*Secrétaire général adjoint de l'Académie*), a permis de répondre aux interrogations de la salle relevant de la compétence de l'Education Nationale.

Sur les élèves ULIS et les effectifs

Parent d'enfant au collège : « Au collège Saint-Jean, on ne peut pas aller jusqu'à la capacité maximum du collège. Vous n'avez pas parlé de la capacité des classes, on ne peut pas augmenter l'un sans l'autre. Actuellement, on a la capacité de faire des temps en demi groupes, est-ce que ça sera encore possible après ? »

Réponse CD31 : « La capacité d'un collège est évaluée en fonction du nombre de salles »

Education nationale : « Ne pas confondre la capacité du collège et la capacité par classe.

On compte 30 élèves par classe ; si c'est supérieur, il y a une ouverture de classe, si le collège en a la capacité bien sûr. »

Enseignante: « Il y a 30 élèves par classe, dont des élèves en difficulté qui nécessitent l'accompagnement d'un auxiliaire de vie (AVS), donc 30 places assises en tout, ce qui pose un problème de places pour accueillir correctement les AVS. »

Education nationale : « Vous avez raison, ces élèves et les auxiliaires de vie qui les accompagnent ne sont pas comptés. »

Sur l'accessibilité et les transports

Parent d'élève: « Quels sont les durées de temps de déplacement estimées ? »

Responsable des transports CD31 : « On a fait les simulations des trajets proposés à plusieurs reprises ; de porte à porte il y a au maximum entre 28 et 30 min, donc tout à fait acceptable. »

Parent d'élève: « Et en transport en commun, ça prendra combien de temps ? Que se passe t il si les enfants loupent le bus ? »

Responsable des transports CD31 : « Il n'y a pas d'arrêts intermédiaires pour les bus dédiés, ils sont directs, en transport en commun, ça prendra plus de temps vu qu'il y aura 1 à 2 correspondances, on fait en sorte que les enfants ne ratent pas les bus dédiés. »

Réponse CD31 : « Quand on a expérimenté les bus dédiés de Reynerie vers Balma, c'était la première préoccupation des parents et les professeurs nous parlaient d'absentéisme. Or après mise en place du système, le constat a été que l'absentéisme ne s'est pas aggravé et que les enfants ratent rarement le car. On s'est aussi aperçu au fil du temps que certains abandonnent le car dédié pour prendre les transports en commun, ce qui est un bon signe de prise d'autonomie. »

Parent d'enfant à l'école : « Quand un collégien a cours à 10h, pas sûr qu'il se motive à prendre le bus dédié qui le transporterà à 8h si c'est pour faire 2h d'études !? »

Réponse CD31 : « Le constat sur ce qui a été mis en place et que les enfants s'y habituent très bien ». Cette situation s'impose de fait aux collégiens qui vivent en milieu rural, dépourvu de transport en commun.

Sur la labellisation collège REP+ et les moyens des collèges

Parent d'élèves à l'école et au collège: « On n'a pas trop d'impact à Saint-Jean, mais ailleurs, ils vont accueillir des élèves venant de REP+, y aura-t-il plus de moyens pour accompagner ces collèges d'accueil ?

Education nationale : « Non, ils n'auront pas de moyens supplémentaires, mais ils auront par contre un accompagnement pédagogique pour gérer l'accueil des nouveaux élèves si les équipes enseignantes le demandent, il n'y a pas de raison que cela pose vraiment problème ; dans tous les cas le collège accueillant ne sera pas labellisé REP »

Sur la sectorisation finale et les scénarios pris en compte

Parent d'élève: « Les hypothèses 3 et 4 ont été abandonnées ? »

Réponse CD31 : « Oui, elles nous ont permis de faire les premières étapes de concertation en juin et de travailler en atelier, travail qui a donné ces deux nouveaux scénarios. Suite aux réunions actuelles et aux échanges qu'on aura eu dans l'ensemble des collèges, on travaillera sur un scénario final qui sera un « mix » de ces deux hypothèses, des avis recueillis et de la faisabilité technique. »

Sur l'urbanisation, la mixité sociale et les effectifs

Parent d'élève: « Au niveau de la puissance publique, on impose à la Mairie de créer des logements sociaux ce qui va créer de la mixité au sein de la population locale, donc je ne vois pas le besoin de faire venir des enfants de l'agglomération pour améliorer la mixité. De plus, quand on connaît les problèmes de déplacement et d'énergie actuels, il est peut-être plus intéressant de déplacer les élèves du centre-ville proche de l'agglomération toulousaine plutôt qu'à l'extérieur.»

Elue : « Effectivement Toulouse Métropole nous impose 31 % de logements sociaux, donc on aura de la mixité sociale. Il semble quand même intéressant de mixer les quartiers favorisés et défavorisés pour avoir un meilleur équilibre. »

Education nationale : « Vous avez raison, c'est l'objectif de cette démarche, sauf qu'il y a un problème à régler du côté du nombre d'élèves au sein de la métropole. Il y a de plus une difficulté qu'on peut partager ce soir ; sur les communes de la métropole, ces objectifs sont pris en compte, mais ce n'est pas le cas partout et ça va être compliqué d'attendre que ça se fasse au niveau des territoires. »

Réponse CD31 : « Il est vrai qu'au niveau du collège Rosa Parks on est sur une population très défavorisée à 60 %, mais cela est nettement inférieur à Bellefontaine où on était à 90 % et où la resectorisation s'est bien passée. Les collégiens habitant sur le territoire de Rosa Parks sont issus à 35 % de familles défavorisées, donc la difficulté des collèges de Toulouse, c'est qu'il y a un problème de contournement et d'évitement du

collège du secteur car l'offre privée est très importante. Sachez en tout cas que l'enseignement catholique a accepté d'améliorer la mixité sociale au sein de ses établissements, à la demande du conseil départemental ; la majorité des collèges privés sont encore loin des 27 % d'élèves issus de familles défavorisées (moyenne départementale), mais ça change petit à petit. Les difficultés de l'équilibre social du nord de Toulouse sont liées à l'urbanisme et au contournement de la carte scolaire. »

Secrétaire du collège: « Il me semble que tous ces déplacements sont le résultat d'un problème au niveau de la politique de la ville qui n'est pas idéale et on se retrouve maintenant à gérer une situation d'urgence à cause de celle-ci. On déplace le problème sur des communes qui n'ont rien demandé. Je pense que cette problématique d'effectif aurait pu être anticipée. »

Sur l'ensemble de la scolarité des enfants

Parent d'élèves à l'école et au collège: « Saint-Jean est préservé, mais comme c'est une solution temporaire, est-ce que mes enfants vont faire leur scolarité dans des endroits différents? »

Réponse CD31 : « Non, ils finiront leur scolarité dans le collège dans lequel ils l'ont commencé. Les sectorisations dont on parle seront appliquées aux enfants entrant en 6^{ème} en 2020 et seulement eux.

Par contre ça peut être le cas lors de l'ouverture du collège Paleficat en 2023. Car quand on ouvre un collège en Haute-Garonne, on le fait sur 3 niveaux, pour permettre à l'établissement de démarrer rapidement. On ne s'est pas encore interrogé sur le détail de l'ouverture de ces nouveaux collèges. Un collège se met en place sur 4 ans et il faut attendre que tout se mette en place et que les équipes soient stabilisées pour fixer les choses. »

Education Nationale : « Dans ce cas-là, les parents pourront demander une dérogation pour continuité pédagogique, la famille a le choix de décider si son enfant reste dans le même collège ou pas. »

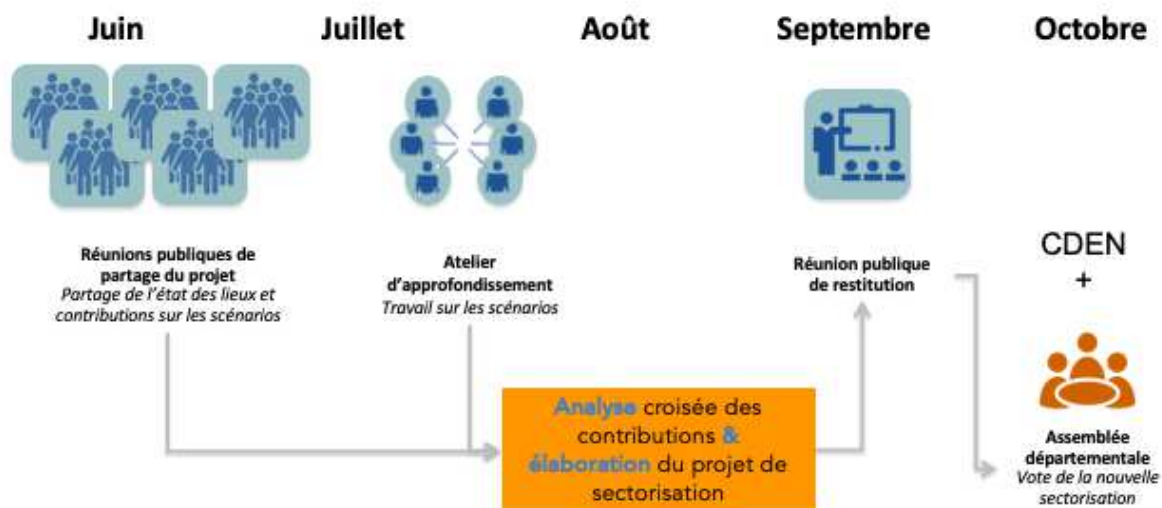
Sur la saturation des lycées

Parent d'élèves au collège: « Après le collège il y a le lycée, est ce qu'il y a aussi des problèmes de saturation à ce niveau? »

Education nationale : « À ce jour, il n'y a qu'un seul lycée qui est saturé, il ne concerne pas votre secteur, c'est le lycée de Lavour. Il va donc y avoir une ouverture lycée à Gragnague. La création et la sectorisation des lycées est gérée par la région Occitanie, pas d'autre saturation à prévoir ».

Les prochains RDV

Une démarche de concertation en trois temps



La réunion publique de restitution finale aura lieu le
lundi 30 septembre 2019 à 19h00
au **Conseil Départemental**